



MOUVAUX
UNE VILLE À VIVRE

2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contacts :

- **Philippe-Hervé BLOUIN**, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion (ph.blouin@mouvaux.fr)
- **Gladys MARTIN**, Directrice du Pôle Finances-Economie (g.martin@mouvaux.fr)

Sommaire

Introduction	3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL	4
A/ Le contexte économique	4
B/ Les principales tendances sur les finances locales : augmentation de l'épargne brute et reprise du recours à l'emprunt	5
1) Une fragilisation des comptes locaux liée à la crise actuelle.....	5
2) Une baisse de l'investissement accentuée par le contexte.....	6
3) Une dette en hausse pour soutenir les territoires	7
C/ La loi de Finances pour 2021	7
II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS	8
A/ Une vision rétrospective 2008 – 2020	8
B/ En 2020 (en évolution /compte administratif 2019).....	9
C/ En ce qui concerne les prévisions 2021 (/budget 2020)	11
D/ En ce qui concerne les prévisions 2021-2025 (hors exceptionnelles) : bien que contenues, les dépenses augmentent et les recettes stagnent	13
E/ Charges de personnel : la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.....	15
1) L'exécution des charges de personnel 2008-2020	15
2) L'évolution prévisible des charges de personnel 2021-2025	16
3) La structure des effectifs.....	17
4) Eléments de rémunération.....	19
5) Les heures supplémentaires rémunérées.....	19
6) Les avantages en nature.....	20
7) La gestion du temps de travail	20
F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de notre commune est maîtrisé et notre capacité de désendettement préservée.....	21
1) Photographie de la dette.....	21
2) L'encours de la dette.....	22
3) La capacité de désendettement :.....	22
G/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement	23
1) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2021-2025	23
2) Evolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette).....	24
III. PRESENTATION VISUELLE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2025.....	24
A/ L'épargne brute continuera de diminuer compte tenu de la stagnation des recettes, notamment liées aux réformes de la fiscalité locale et à la baisse des dotations.....	24
B/ Évolution des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement : tous les efforts sont faits pour contenir les dépenses, mais la dynamique des recettes de fonctionnement reste néanmoins inférieure	25
C/ Évolution des réalisations de dépenses d'équipement	26
D/ Evolution de l'endettement : une situation préservée par les efforts consentis par tous en section de fonctionnement	27
IV. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2025.....	28

A/ Analyse rétrospective 2008-2020	28
B/ Analyse prospective 2021-2025	30

Sources :

- Note de conjoncture INSEE, déc. 2020
- Projections macro-économiques, Banque de France, déc. 2020
- Note de conjoncture les Finances Locales, tendances 2020, la Banque Postale, sept. 2020
- Presse spécialisée

Introduction

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) prévoit que les communes de plus de 3.500 habitants présentent leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La présentation de ce rapport donne lieu à débat en Conseil municipal, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui reste la première étape du cycle budgétaire.

Dans ce cadre, si les documents présentés comportent des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante de notre commune lors du vote du Budget Primitif 2021 ou des décisions ultérieures.

A ce titre, il convient de noter la difficulté d'appréhender sur une aussi longue période les évolutions possibles des ressources et des charges envisageables. Aussi, les chiffres présentés dans ce document sont déterminés en tenant compte de la réalité actuelle.

En outre, les orientations propres à notre commune ne peuvent pas être déterminées sans tenir compte, non seulement du contexte sanitaire, économique et législatif national mais également du contexte propre à notre Ville.

Enfin, les orientations budgétaires pour une année donnée ne peuvent pas être appréhendées sans tenir compte des évolutions passées et futures. L'analyse des comptes administratifs de notre commune depuis 2009 ainsi que les évolutions financières et budgétaires jusqu'en 2024 permettent ainsi de mieux appréhender les orientations pour 2021.

Concernant la procédure budgétaire déterminée depuis 2003, elle sera poursuivie :

- 1- Détermination du résultat provisoire de l'année écoulée en janvier 2021
- 2- Vote du Budget Primitif 2021 le 31 mars 2021 en intégrant le résultat définitif de l'année 2020

Les données relatives au compte administratif 2020 présentées sont prévisionnelles, et peuvent encore faire l'objet d'ajustements.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL

A/ Le contexte économique

Après une **croissance** de 1,5% en 2019, la croissance 2020 devrait très nettement reculer compte tenu du contexte sanitaire, ce recul étant aujourd'hui estimé à -9%. L'année 2021 sera sans doute une année tout aussi singulière, la situation sanitaire demeurant le principal déterminant de l'activité.

L'INSEE, dans sa note de conjoncture économique de décembre 2020, anticipe pour la France :

- +6% d'acquis de croissance* mi-2021 (reflète le point très bas que constitue 2020)
- 691 000 destructions nettes d'emplois fin 2020 par rapport à fin 2019
- 8% de taux de chômage fin 2020 mais une baisse peu intuitive, un grand nombre de personnes sans emploi ayant interrompu leurs recherches pendant le premier confinement sortant ainsi du marché du travail
- -0,3% de pouvoir d'achat pour les ménages français, contre +3,1% en 2019. Les revenus des activités en diminution de 3,4 points sont la cause principale
- La consommation des ménages reculerait de 7% en moyenne sur l'année 2020

* *L'acquis de croissance d'une variable pour une année N correspond au taux de croissance de la variable entre l'année N-1 et l'année N que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année N au niveau du dernier trimestre connu.*

En moyenne annuelle, l'inflation d'ensemble baisse nettement, passant de +1,1% en 2019 à +0,5% en 2020

Le taux d'inflation 2020 est quasi nul, mais il devrait se redresser d'ici juin 2021 avec une prévision de +1,2% sur un an.

Enfin, les évolutions de taux court terme (base Euribor 3 mois) sont anticipées comme constantes (- 0,39% à fin 2019, -0,38% à fin 2020) tandis que les taux long terme (base OAT 10 ans) sont estimés en hausse pour 2020 (0,04% fin 2019 contre 0,17% à fin 2020).

B/ Les principales tendances sur les finances locales : augmentation de l'épargne brute et reprise du recours à l'emprunt

1) Une fragilisation des comptes locaux liée à la crise actuelle

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique entraîne une fragilisation des comptes locaux. Ainsi, l'épargne brute (recettes – dépenses de fonctionnement) des collectivités locales se replierait très distinctement de -18,1% pour atteindre les 32,2 milliards d'euros.

En moyenne, une augmentation de 1,4% des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020 pour les collectivités territoriales et les EPCI et une baisse de recettes de 2% entre ces mêmes périodes. Ces variations expliquent la dégradation de l'épargne brute.

Les précédents résultats financiers comme les niveaux d'autofinancement, d'investissement, une dette stable montrent la capacité des collectivités locales à contenir les différentes réformes de ces dernières années (diminution des dotations, suppression de la taxe d'habitation, maîtrise des dépenses de fonctionnement avec la contractualisation). Avec ces marges de manœuvre, les collectivités du bloc communal allaient entamer sereinement le nouveau mandat. La crise sanitaire remet en cause cette pérennité et l'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera plus une année de fragilisation.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,4% entre 2019 et 2020 et atteignent 191,9 milliards d'euros. C'est un ralentissement par rapport à 2019 (+1,7%). Cependant, ce ralentissement s'explique par le transfert du financement de l'apprentissage des régions aux branches professionnelles, hors cet impact, la progression serait de 2,2%. S'ajoute à cela les dépenses imprévues engendrées par la crise sanitaire.

Les frais de personnel (chapitre 012) augmentent de 1,5% entre 2019 et 2020. Une augmentation contenue qui s'explique par le gel du point d'indice, la diminution du recours aux contrats aidés et plus globalement, la réduction des activités. Cependant, il est important de se souvenir de l'impact de la crise sur ce chapitre : maintien de salaire pour les fonctionnaires absents, rémunération de personnels en soutien ou en remplacement et souvent, un versement de primes.

Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent sur un rythme encore soutenu. Une augmentation semblable à l'année dernière : +3,2% entre 2018 et 2019 et +2,9% entre 2019 et 2020. Cet accroissement s'explique notamment par les achats rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Les intérêts de la dette poursuivent leur baisse avec -6,4% entre 2019 et 2020. Les 3,6 milliards d'euros relatifs à la dette représentent un peu moins de 2% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 2% comparées à 2019, ce qui correspond à 224,1 milliards d'euros et une perte de 4,5 milliards d'euros. Environ la moitié s'explique par le transfert des financements lié à l'apprentissage. Le reste est dû à la stagnation de certaines recettes tarifaires et recettes fiscales avec la crise sanitaire.

Une diminution de 2,1% des recettes fiscales. Certains impôts comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la TVA perçue par les régions enregistrent une chute importante en lien avec la crise économique et l'effondrement de secteurs (restauration, tourisme) mais les impôts reposant sur des

valeurs locatives devraient rester relativement dynamiques, ce qui est une bonne chose pour les communes.

Les redevances pour services rendus ont aussi diminué avec la réduction des activités en 2020. Avec un niveau de 15,8 milliards d'euros, ces recettes affichent une baisse de 10,4% entre 2019 et 2020. La fermeture ou la réduction des activités des accueils petite enfance, restaurations scolaires, des accueils périscolaires ou des centres de loisirs et sportifs expliquent cette tendance.

Les dotations et compensations fiscales sont en augmentation de 2,3% et représentent 35,3 milliards d'euros. La principale dotation, la DGF, enregistre pas de mouvement significatif. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des compensations d'exonérations de fiscalité locale autour de la cotisation foncière des entreprises par exemple.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes a un impact direct sur l'épargne brute et donc sur l'investissement des collectivités.

2) Une baisse de l'investissement accentuée par le contexte

En 2020, l'épargne brute enregistre une baisse de 18,1% et s'établit à 32,2 milliards d'euros alors qu'en 2019 cette même épargne gagnait plus de 8%, conséquence logique de la crise sanitaire. Toutes les catégories de collectivité sont concernées mais ce sont les départements qui sont les plus affectés avec une chute de 34% de leur épargne brute à cause de la baisse des DMTO et de la hausse des crédits affectés à l'action sociale.

L'autofinancement ou épargne nette, correspond à une soustraction entre l'épargne brute et le capital de la dette. L'autofinancement peut aussi être considéré, notamment pour notre commune, comme la principale recette d'investissement. Cette dernière chute aussi en 2020 pour atteindre les 15,8 milliards d'euros soit -31,1% comparé à 2019.

La conséquence de cette baisse de l'autofinancement c'est une réduction des marges de manœuvre financières et donc logiquement à une réduction de l'investissement de 5,8% en 2020.

Traditionnellement, les dépenses d'investissement sont réduites l'année des élections du bloc communal. La crise sanitaire a perturbé cette tendance et malgré une baisse des dépenses d'investissement en équipement, une hausse des subventions d'investissement est observée.

Les dépenses d'équipement s'inscrivent en baisse de 11,3% en passant de 47 à 42 milliards d'euros environ. Une baisse induite par le ralentissement des travaux publics et des travaux de construction. La baisse de l'autofinancement et le report du second tour des élections du bloc communal ont aussi retardé le lancement des projets d'investissement.

En revanche, les subventions d'investissement versées essentiellement par les départements et les régions ont connu une hausse importante avec 17,3% d'augmentation pour atteindre les 12,7 milliards d'euros.

L'investissement des collectivités locales diminue de 5,8% et s'élève à 56,9 milliards d'euros contre 60,4 milliards en 2019.

3) Une dette en hausse pour soutenir les territoires

La loi d'urgence sanitaire et l'ordonnance du 25 mars 2020 ont institué un fonds de solidarité pour aider les TPE, indépendants et les professions libérales touchés par la crise sanitaire. Une partie est financée par l'Etat mais les régions y participent aussi via des crédits de leur section d'investissement, ce qui leur permet, considérant qu'il s'agit d'investissement, d'avoir recours à un emprunt.

Les nouveaux emprunts sont à l'origine de recettes pour un montant de 17,5 milliards d'euros en 2020 soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2019. Les communes sont peu concernées par cette tendance.

L'encours de la dette affiche, pour la seconde année consécutive, une légère progression avec une augmentation de 0,6% soit 176,1 milliards d'euros. Cet encours est lié à l'augmentation des nouveaux emprunts qui sont pour rappel de 17,5 milliards d'euros en 2020 associée à des remboursements quasiment stables de 16,4 milliards d'euros. L'endettement a donc augmenté et passe à 1,1 milliards d'euros, ce qui a pour conséquence logique d'augmenter l'encours.

Enfin, la trésorerie des collectivités locales connaît une baisse et atteint les 44 milliards d'euros soit 1,6 milliards en moins que 2019.

Une situation financière d'ensemble qui reste satisfaisante et qui devrait permettre aux collectivités de participer à la relance économique.

C/ La loi de Finances pour 2021

La taxe funéraire sur les convois, les inhumations et les crémations, instituée de manière facultative sur délibération du Conseil Municipal, est supprimée. Mouvaux avait institué cette taxe, c'est donc une perte de recette de 26 000€ au budget 2021.

La loi de finances pour 2021 vise également à simplifier le régime de la taxation de l'électricité. Il existe actuellement trois taxes portant sur la consommation d'électricité et acquittées par les fournisseurs d'électricité

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à destination de l'État ;
- et deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) : la taxe départementale (TDCFE) et la taxe communale (TCCFE).

Ces trois taxes, bien qu'ayant en commun une assiette sur les volumes d'électricité consommés, se différencient par leurs tarifs, leur gestion, leurs exonérations ou encore leur indexation. Ces différences entraînent des coûts de gestion importants et des risques d'erreur accrus. Il est donc prévu de créer une taxe unique, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui sera composée d'une part départementale et d'une part communale. Cette révision de la taxe, prévue sur 3 ans, vise à en simplifier la gestion et à harmoniser les tarifs sur les taux maximums. Mouvaux ayant déjà fixé le taux maximum, ce point sera sans impact financier. Néanmoins, à terme (2024), les frais de gestion de 1,5% seront supprimés, permettant un gain pour les communes. Pour Mouvaux, avec une recette annuelle d'environ 215 000€, les frais de gestion représentent environ 3 000€.

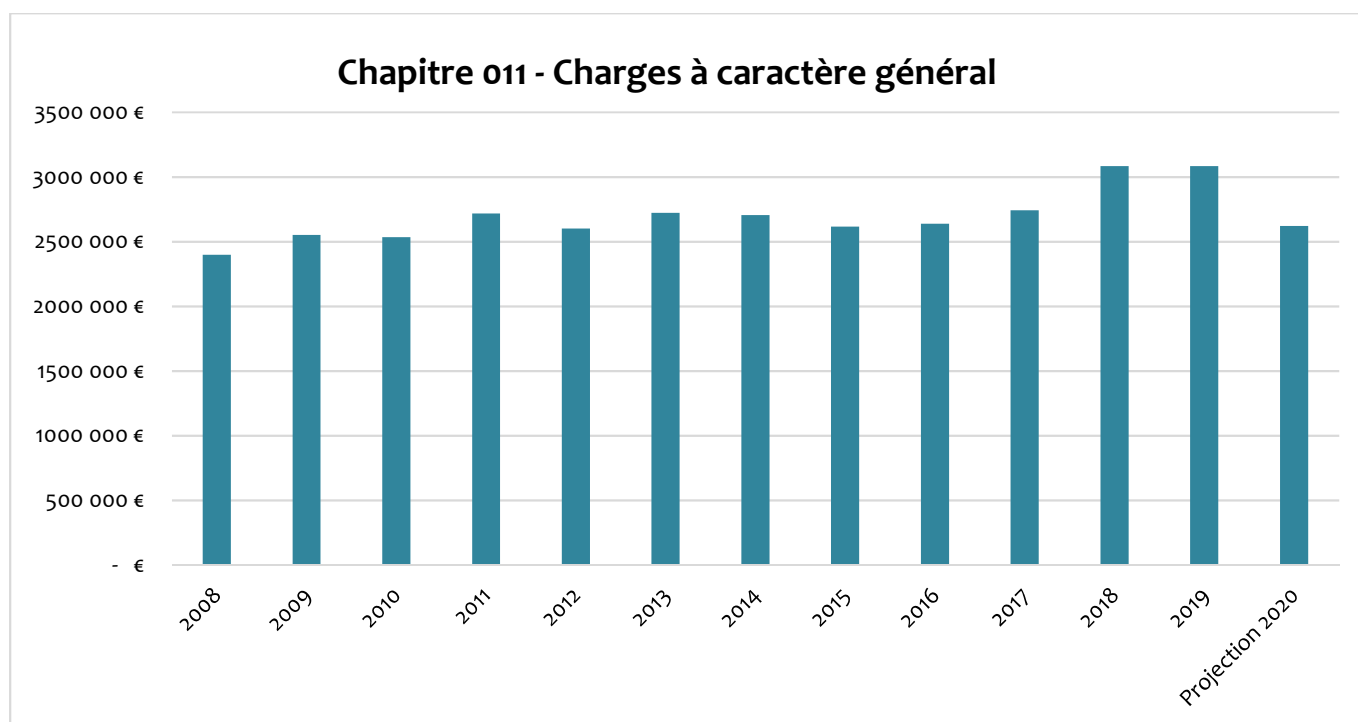
II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

A/ Une vision rétrospective 2008 – 2020

	Période 2008 -2020 (projection)			
	2008	2020	CROISSANCE %/ an	€ / an
Recettes de gestion (hors exceptionnelles)	11 288 486 €	14 084 038 €	1,86%	232 963 €
Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	9 312 986 €	12 001 903 €	2,14%	224 076 €
Charges financières (intérêt payés de la dette)	389 735 €	188 938 €	-5,86%	- 16 733 €
Capacité d'autofinancement	1 599 783 €	1 893 196 €	1,41%	24 451 €
Dépenses d'équipement	2 736 852 €	930 774 €	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette	1 090 924 €	1 181 831 €	0,67%	7 576 €
Capital restant dû	7 950 154 €	12 477 307 €	3,83%	377 263 €

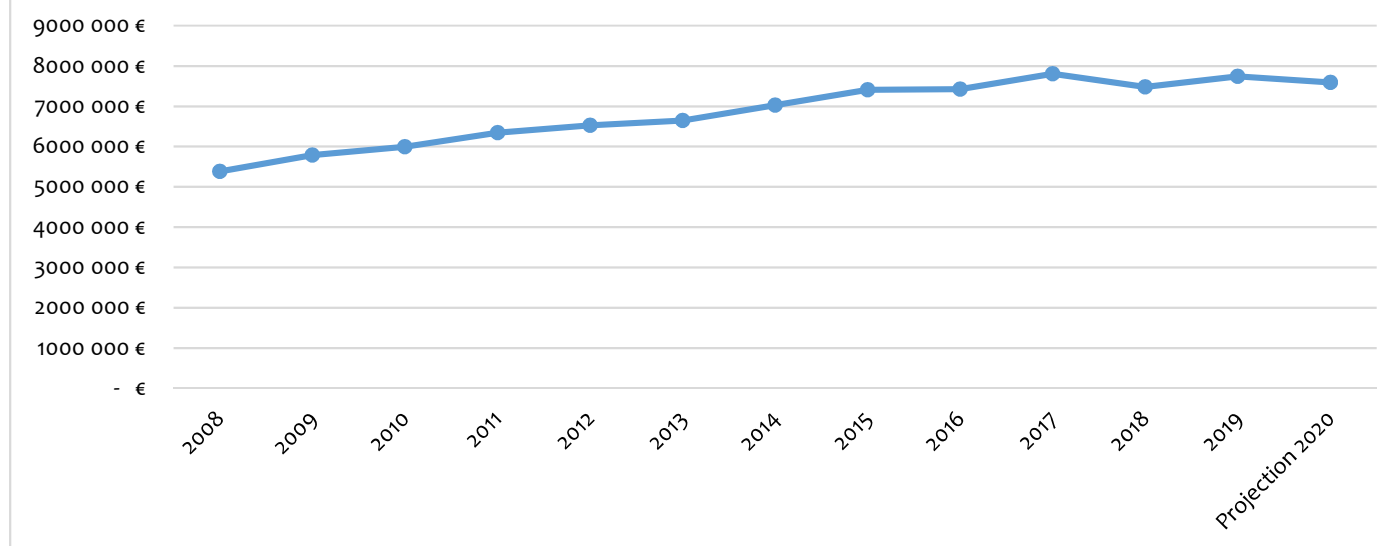
B/ En 2020 (en évolution /compte administratif 2019)

	CA 2019	Projection CA 2020	CROISSANCE %
Recettes de gestion (hors exceptionnelles)	14 103 419 €	14 084 038 €	-0,14%
Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	12 445 841 €	12 001 903 €	-3,57%
Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	3 083 335 €	2 619 588 €	-15,04%
Charges de personnel	7 743 056 €	7 596 038 €	-1,90%
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGECE...)	1 238 255 €	1 200 421 €	-3,06%
Charges financières (intérêts de la dette)	231 064 €	188 938 €	-18,23%
Capacité d'autofinancement	1 426 514 €	1 893 196 €	32,71%
Dépenses d'équipement	2 095 487 €	930 774 €	-55,58%



Les charges à caractère général chutent de 15% entre 2019 et 2020 (-463 747€), en raison de la crise sanitaire. En effet, la fermeture (ou leur fonctionnement réduit selon les périodes) des structures petite enfance, des écoles, des accueils de loisirs et des salles communales a entraîné une chute des prestations associées (nettoyage, fluides, commandes de repas et gouters, etc.)

Chapitre 012 - Charges de personnel



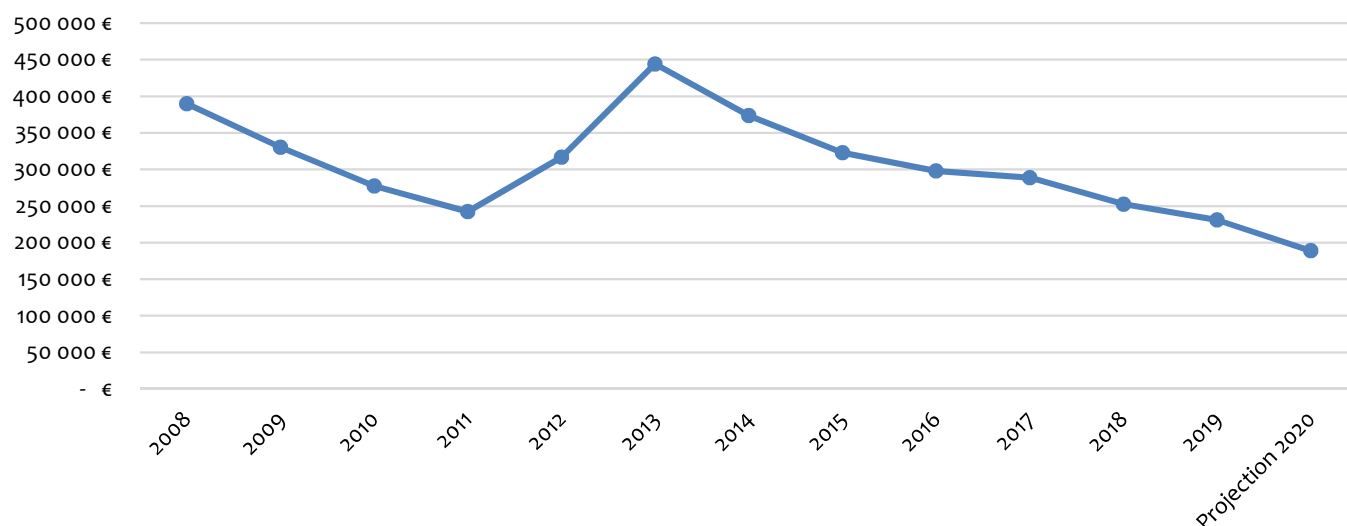
La progression de la masse salariale depuis 2008 s'explique par le développement des services auprès des Mouvallois : création d'une Police Municipale, ouverture de la crèche et développement de l'offre de services globale (création des passerelles au sein de la crèche). L'ouverture de l'Etoile a également conduit au recrutement de deux régisseurs, ainsi que celle de la salle Jean Richmond qui a nécessité le recrutement d'un concierge.

Les **décisions gouvernementales ont aussi eu un impact conséquent sur cette progression** : réformes des rythmes scolaires, augmentation des cotisations de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL), PPCR, revalorisation du point d'indice et des grilles d'échelles indiciaires...

En 2018 les charges de personnel ont été réduites en raison de la fermeture de la crèche familiale. En 2019, la masse salariale a connu une augmentation compte tenu notamment du GVT mais aussi de l'extension de la capacité d'accueil des Mercredis Récréatifs et de l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs.

En 2020, les charges de personnel diminuent de -1,90% (soit -147 018€) en raison de la crise sanitaire. Les structures municipales ont été pour partie fermées ou ont connu une activité réduite (crèches, accueils périscolaires, centres de loisirs), impliquant un moindre recours au personnel vacataire. A noter néanmoins que les personnels permanents et les agents bénéficiant d'un contrat signé avant les décisions gouvernementales ont été rémunérés par la collectivité, même si leur structure d'affectation était fermée.

Chapitre 66 - Charges financières



Considérant le contexte de taux bas ainsi que la diminution de l'encours de dette, les frais financiers continuent de baisser, avec une variation de -18,23% entre 2019 et 2020.

Mouvoux

MOUVAUX	CA 2019	Projection CA 2020 / CA 2019
		% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	14 310 237 €	-0,39%
<i>dont dotations de l'Etat (DGF-DSU)</i>	940 642 €	-17,54%
<i>dont recettes fiscales</i>	9 563 157 €	2,69%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 422 329 €	-6,23%
<i>dont charges de personnel</i>	7 743 056 €	-1,90%
Epargne brute	1 887 909 €	38,00%
Taux d'Epargne Brute	13,2%	n.s.
Dépenses d'équipement	2 095 487 €	-55,58%
Encours de dette	12 477 307 €	-9,47%
⇒ Corrigé du prêt-relai ayant vocation à être remboursé par l'encaissement d'un produit de cession	8 477 307 €	⇒ -13,94%

C/ En ce qui concerne les prévisions 2021 (/budget 2020)

- 1) Le contexte de crise sanitaire, plus que jamais, exige de nos services, une capacité d'adaptation et de mobilisation forte. La multiplication des normes engendre, par ailleurs, un risque d'insécurité juridique accru.

→ Dans ce cadre, il est indispensable de maintenir une stratégie financière claire :

- **Contenir la section de fonctionnement pour préserver notre autofinancement.** Cela implique notamment :
 - o **de maîtriser les charges compressibles** pour garder un équilibre entre nos recettes et nos dépenses,
 - o **de mettre en œuvre une politique de maintien dans l'emploi**, grâce à un travail mené sur l'aménagement des postes, mais aussi une campagne de sensibilisation au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique lancée en 2020 (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- ⇒ A noter une prépondérance de la masse salariale (65% en 2020) dans la structure des dépenses réelles de fonctionnement compte tenu du faible recours à l'externalisation de nos services.

- **Continuer à investir** : l'entretien de notre patrimoine est une priorité. Cette année, 685 000€ seront consacrés aux écoles, avec notamment l'aménagement du restaurant scolaire Victor Hugo et la rénovation intérieure de l'école Lucie Aubrac. Des projets nouveaux verront également le jour, avec un effort particulier porté sur le Sport. Sont ainsi prévus au budget 2021 des crédits permettant de démarrer la construction du Boulodrome (300 000€), l'aménagement d'un skate parc (200 000€) dans le cadre du projet départemental de requalification du collège Maxence Van der Meersch, ainsi que 50 000€ de crédits d'études et d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre afin d'initier le projet de rénovation du terrain synthétique du stade Balaÿ.

- **Préserver un niveau d'endettement maîtrisé.** Le remboursement des 4 millions d'euros du prêt relais en janvier 2021 permettront à Mouvaux de retrouver une excellente capacité de désendettement, estimée à moins de 5 années à l'issue de l'exercice.

- **Mettre en œuvre les priorités de la majorité municipale :**
 - L'aménagement et la modernisation de la ville, notamment par la réunification des 3 quartiers de la Ville
 - La sécurité
 - Le développement durable, l'environnement et le cadre de vie
 - La solidarité et le mieux vivre ensemble
 - L'entretien du patrimoine municipal

2) Prévisions 2021

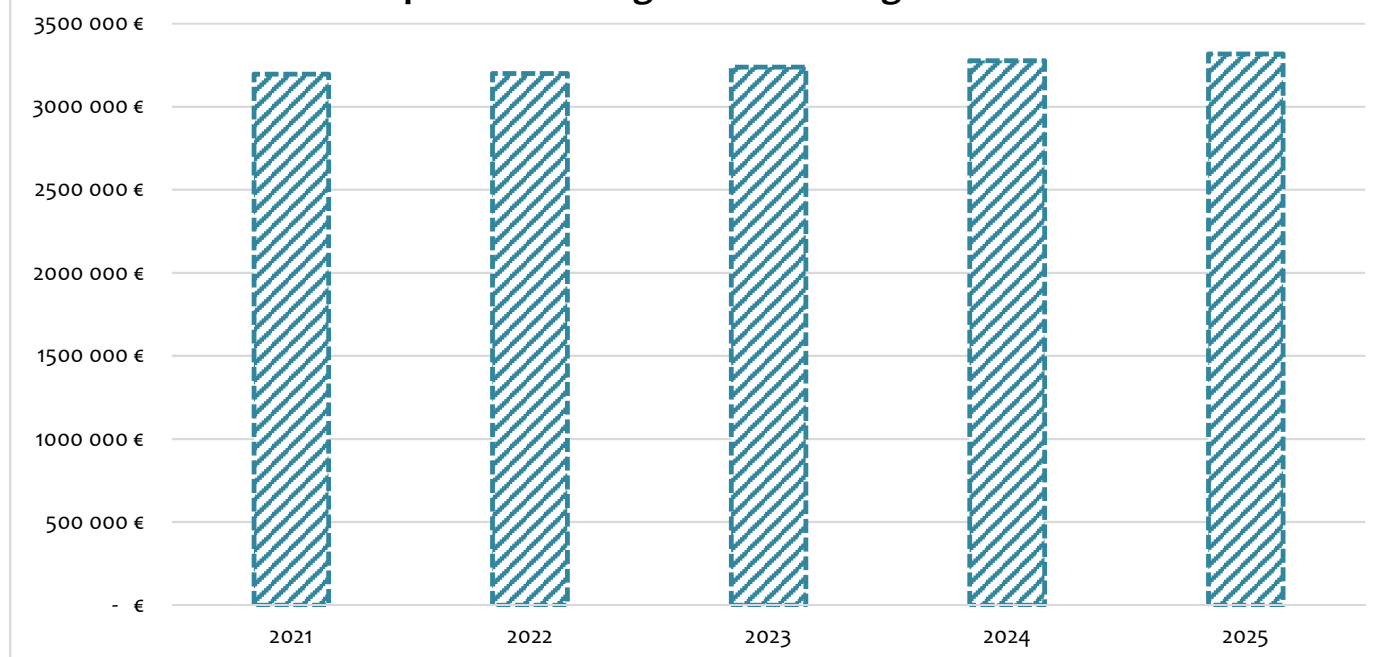
En euros	Prévisions 2020 avant COVID	BP 2020 voté après COVID	BP 2021	CROISSANCE % BP 2021 / Prévisionnel 2020 avant COVID	CROISSANCE % BP 2021 / BP 2020 voté après COVID
Recettes réelles de fonctionnement	14 040 000	13 568 703	14 362 062	2,29%	5,85%
* Recettes de gestion réelles	13 985 000	13 513 703	13 914 500	-0,50%	2,97%
* Recettes exceptionnelles	55 000	55 000	447 562	713,75%	713,75%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 626 000	12 315 582	13 435 693	6,41%	9,10%
* Dépenses de gestion réelles	12 351 000	12 038 062	12 332 331	-0,15%	2,44%
- dont Charges à caractère général (fluides, prestations, achat de fournitures, petit équipement...)	3 152 000	2 987 482	3 196 492	1,41%	7,00%
- dont Charges de personnel	7 900 000	7 742 580	7 800 000	-1,27%	0,74%
- dont Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 278 000	1 287 000	1 280 839	0,22%	-0,48%
* Dépenses exceptionnelles	40 000	41 520	923 362	2208,41%	2123,90%
* Charges financières (intérêts de la dette)	235 000	235 000	180 000	-23,40%	-23,40%
Epargne brute	1 414 000	1 253 121	926 369	-34,49%	-26,08%
Taux d'épargne brute	10,07%	9,24%	6,45%		
Dépenses d'équipement	2 879 762	3 135 676	2 907 236	0,95%	-7,29%

D/ En ce qui concerne les prévisions 2021-2025 (hors exceptionnelles) : bien que contenues, les dépenses augmentent et les recettes stagnent

Les hypothèses de construction de la prospective sont précisées en page 30.

	Période 2021-2025	
	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes de gestion (hors exceptionnelles)	0,10%	14 514,46 €
Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	0,99%	129 094,90 €
Charges financières (intérêt payés de la dette)	-10,60%	- 16 250,00 €
Capacité d'autofinancement	-12,98%	- 98 330,44 €
Dépenses d'équipement	-8,93%	- 226 808,97 €
Remboursement en capital de la dette	-32,13%	- 1 040 000,00 €
Capital restant dû	-11,29%	- 1 187 957,84 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

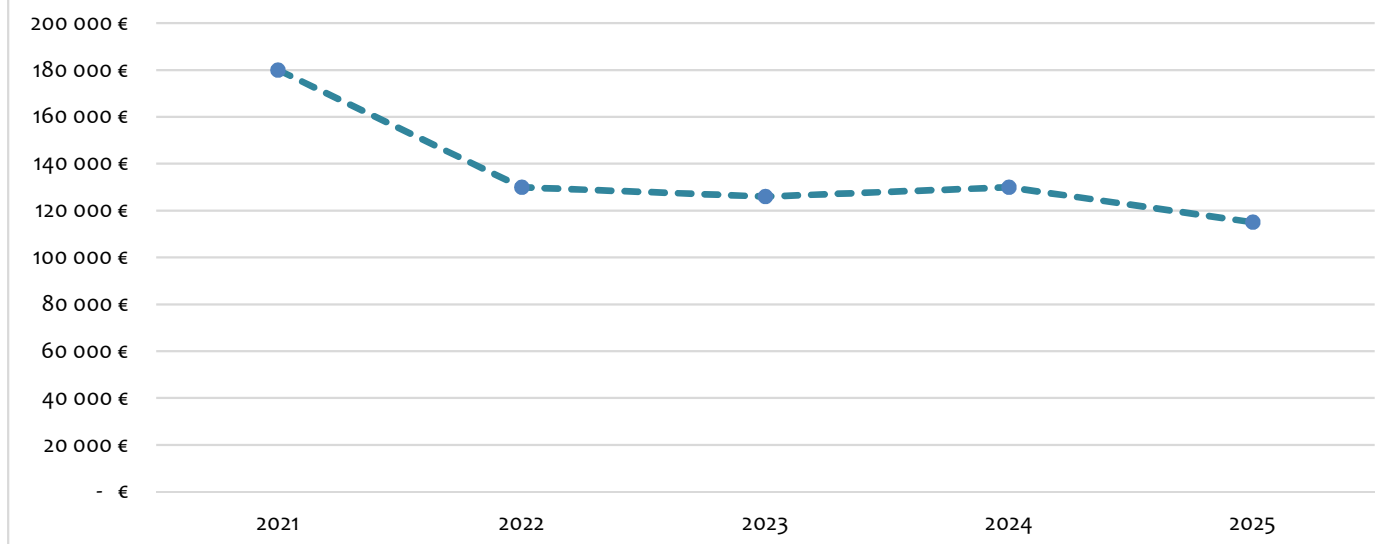


L'hypothèse de prospective repose sur une évolution des charges à caractère général de +1,20% par an, conformément aux orientations de la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La Municipalité souhaite maintenir les budgets liés à la culture et à l'animation, qui contribuent au bien vivre ensemble et assurent le lien social.

Il faut également anticiper une révision des prix des marchés publics de la Ville, généralement assis sur l'inflation ou l'indices des couts à la construction.

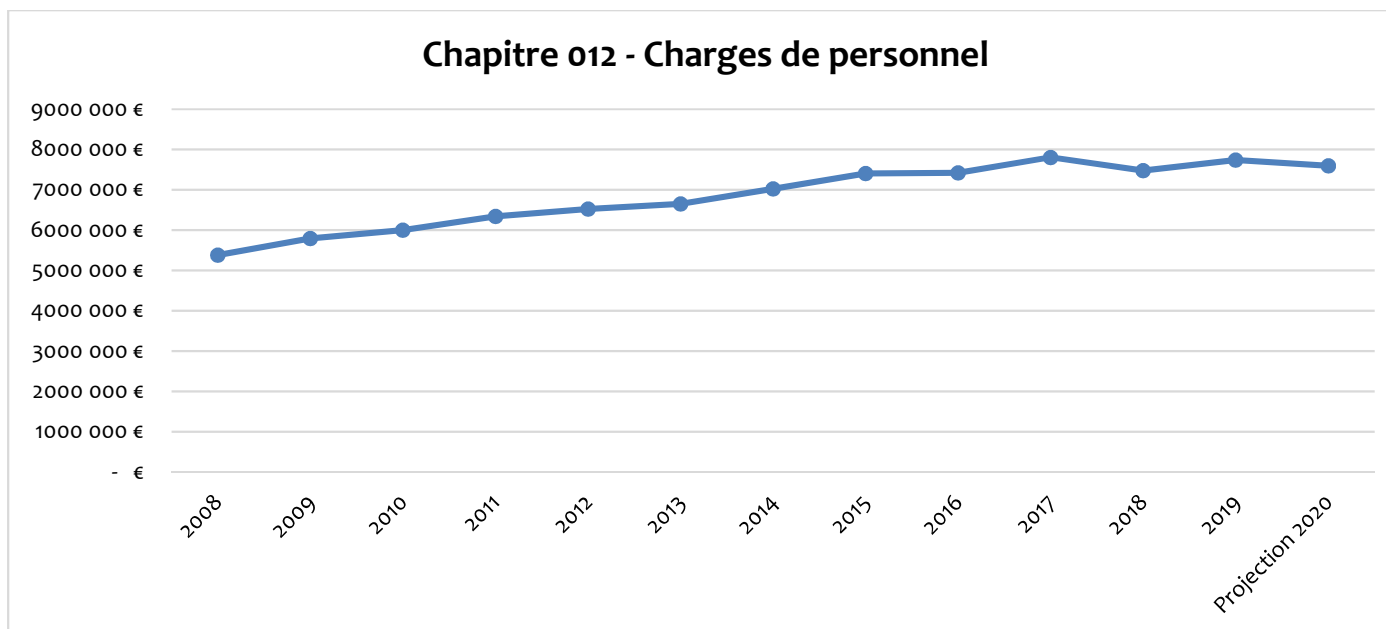
Chapitre 66 - Charges financières



Les charges financières sont anticipées en baisse, compte tenu du remboursement en 2021 de l'emprunt relais, mais aussi de trois autres emprunts pour un capital restant dû de 405 387,73€ au 01/01/2021.

E/ Charges de personnel : la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

1) L'exécution des charges de personnel 2008-2020



Cf. commentaires page 10

- Situation au 31/12/2018

7,4 millions d'euros de masse salariale (-0,1) : 2,1 millions d'euros de charges patronales + 5,3 millions d'euros de traitement (-0,1) (dont 0,9 million d'euros de charges salariales). Soit 4,5 millions nets à payer virés sur les comptes des agents (-0,1). Cela représente environ 342 paies par mois (-3+) et 551 personnes payées au cours de l'année (+6).

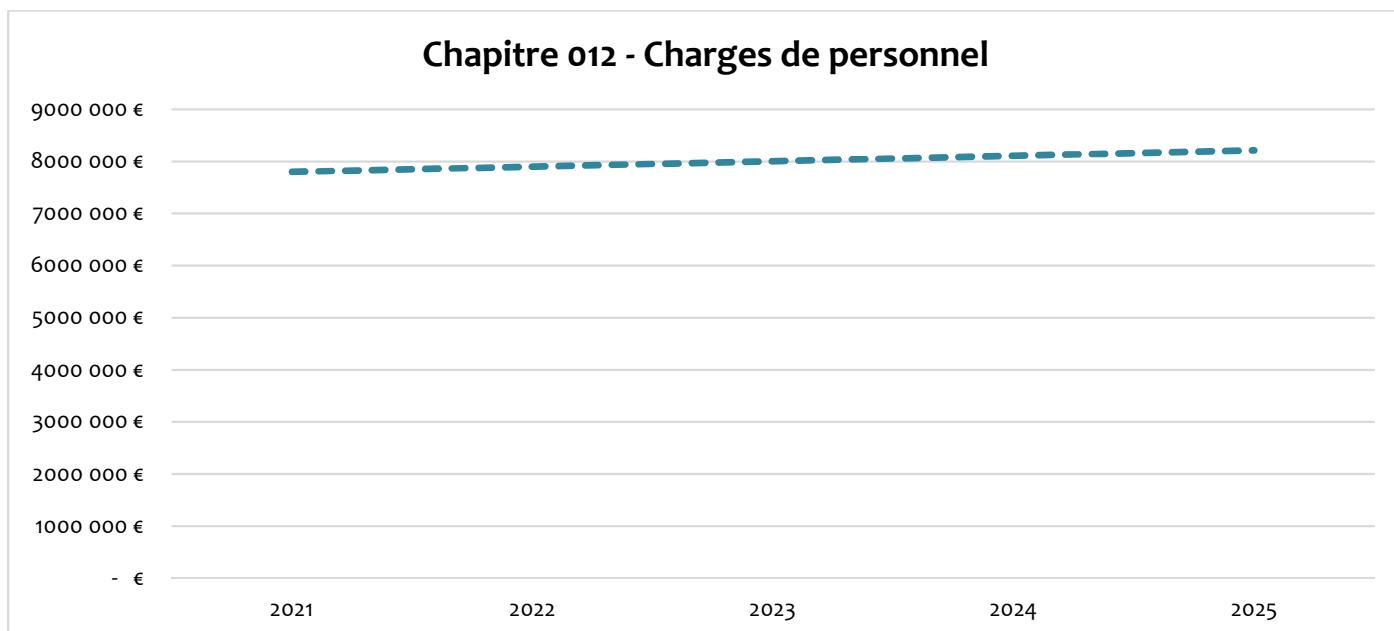
- Situation au 31/12/2019

7,7 millions d'euros de masse salariale (+0,3) : 2,1 millions d'euros de charges patronales + 5,6 millions d'euros de traitement (+0,3) (dont 1,1 million d'euros de charges salariales). Soit 4,5 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 361 paies par mois (+19) et 547 personnes payées au cours de l'année (-4).

- Situation au 31/12/2020

7,473 millions d'euros de masse salariale : 2,04 millions d'euros de charges patronales + 5,439 millions d'euros de traitement (dont 1,07 million d'euros de charges salariales). Soit 4,374 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 350 paies par mois (-11) et 444 personnes payées au cours de l'année (-103).

2) L'évolution prévisible des charges de personnel 2021-2025



➔ Un objectif : **contenir les charges de personnel à +1,3% par an.**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la hausse des taux patronaux représentent en moyenne une augmentation de 100.000 € par an.

Afin de respecter la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et le plafond d'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2%, la Ville doit s'efforcer de contenir les charges de personnel à +1,3%.

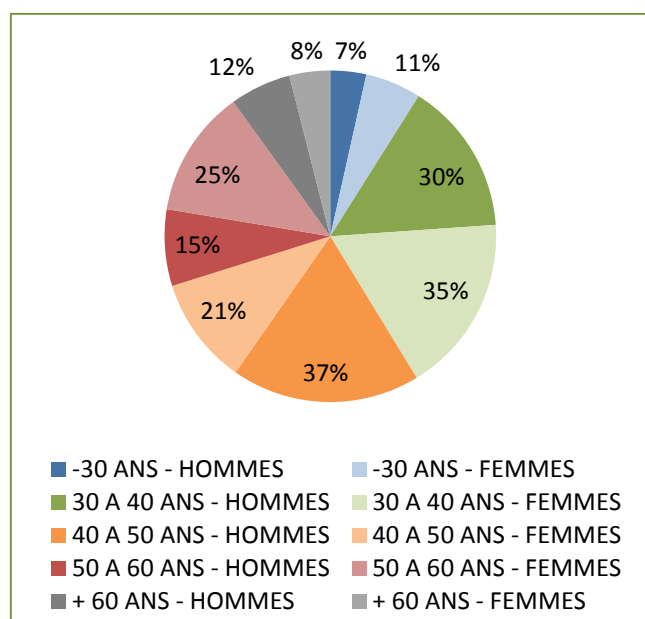
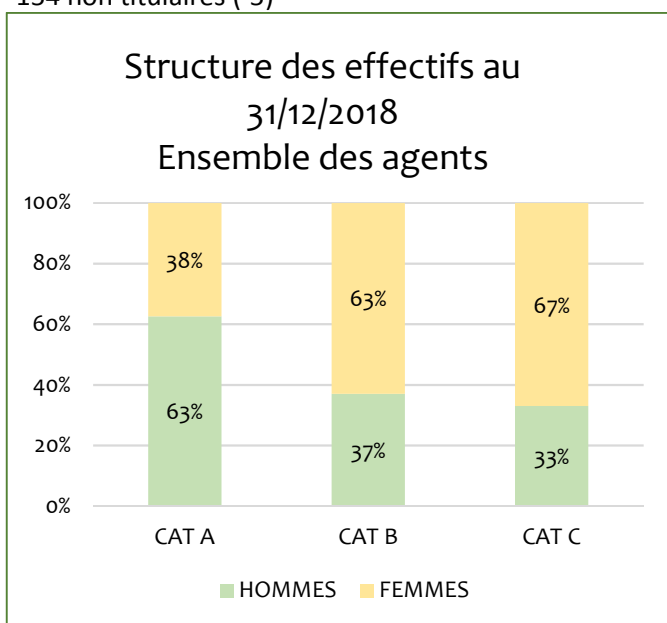
3) La structure des effectifs

Situation au 31/12/2018

- 170 titulaires & stagiaires (+13)

- 154 non titulaires (-5)

- sur les 170 titulaires

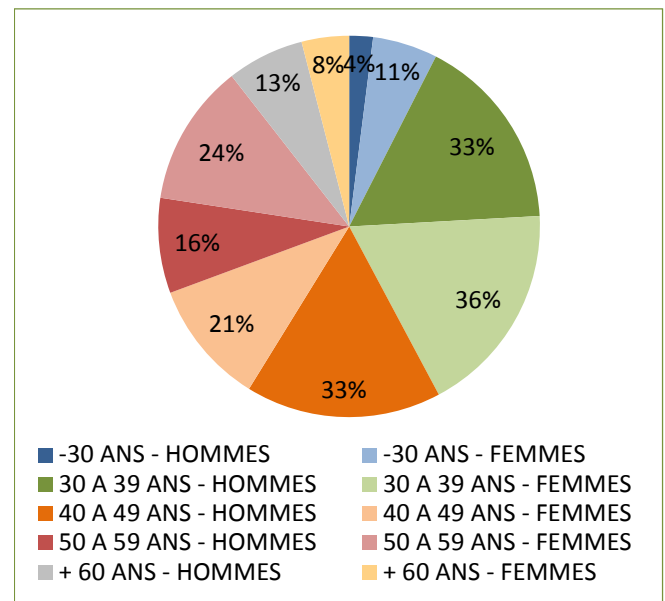
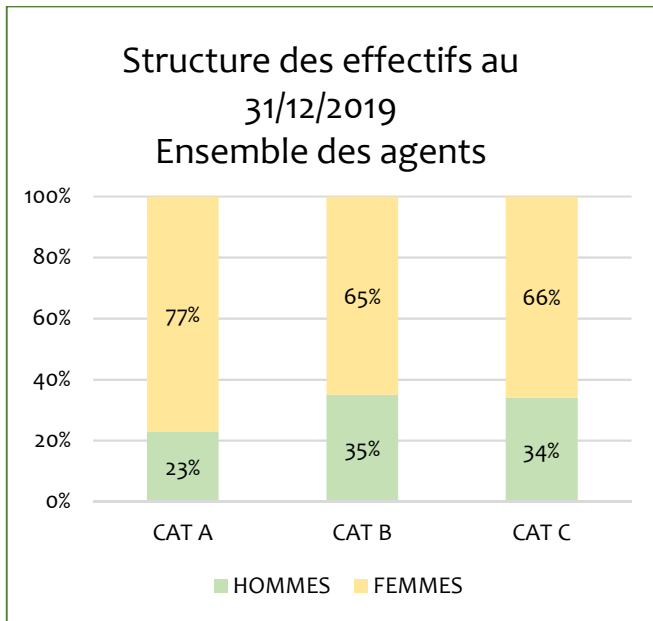


Situation au 31/12/2019

- 177 titulaires & stagiaires (+7)

- 148 non titulaires (-6)

- sur les 177 titulaires

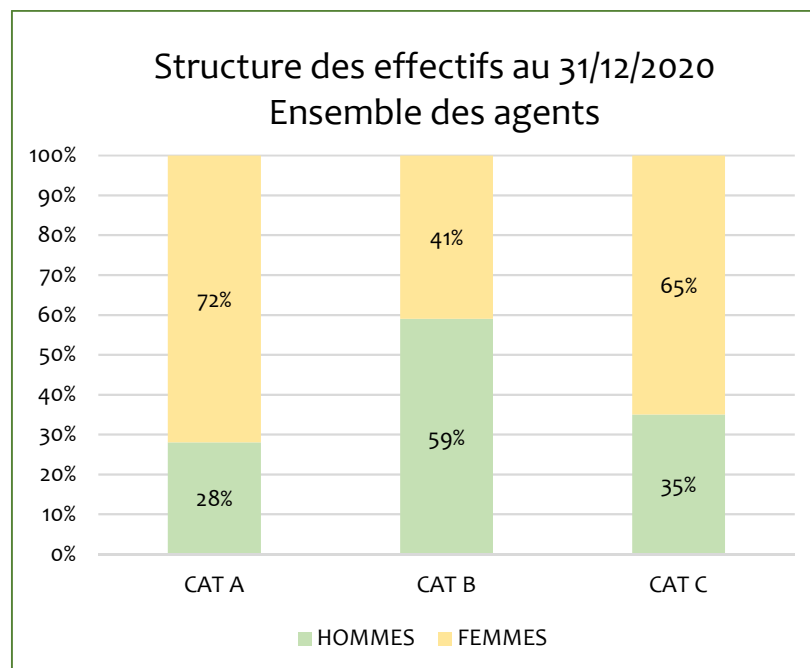


L'inversion de la proportion femmes / hommes en 2019 en catégorie A est liée au passage de la catégorie B à la catégorie A, au 1er février 2019, des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants, qui à Mouvaux, sont exclusivement des femmes.

Situation au 31/12/2020

- 178 titulaires & stagiaires (+1)

- 131 non titulaires (-17)



➔ **En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans**

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,32
Contractuels permanents	36,32
Ensemble des permanents	44,54

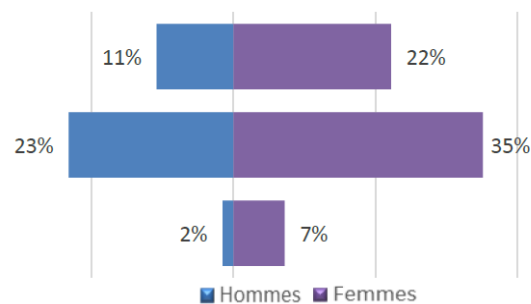
de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	32,55

de - de 30 ans

**Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent**



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Les recrutements prévus dans les années à venir seront des remplacements de postes devenus vacants et les départs ne sont pas systématiquement remplacés. En revanche, une attention toute particulière est portée au reclassement de personnel.

4) Éléments de rémunération

	Projection compte administratif 2020
6331 – versement de transport	81 943,29 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	20 277,87 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	66 568,55 €
6338 – autres impôts, taxes... sur rémunérations	12 292,72 €
64111 – rémunération principale	3 260 614,37 €
64112 – NBI*, SFT et indemnité de résidence	145 656,67 €
64118 – autres indemnités	778 903,16 €
64131 - rémunérations	1 123 399,37 €
64138 – autres indemnités	113 234,07 €
64168 – autres emplois d'insertion	12 280,50 €
6451 – cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	764 712,13 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 048 882,42 €
6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	49 149,87 €

5) Les heures supplémentaires rémunérées

Concernant les heures supplémentaires, la collectivité privilégie leur récupération plutôt que le paiement. Il est prévu un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%. Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%.

Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.

6) Les avantages en nature

- **Logements concédés par nécessité absolue de service** : gratuité du logement nu – Délibération d'octobre 2019

Nécessité absolue pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité.

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Salle Bercker	574, rue de Tourcoing
Adjoint Technique Concierge	Fermette du Hautmont	11 Allée du Parc
Adjoint Technique Concierge	Complexe Sportif	Rue Mirabeau
Adjoint Technique Concierge	Espace Multi Sports	Rue des écoles
Adjoint Technique Concierge	L'étoile – Scène de Mouvaux	Place du cœur de ville

- **Logement concédé avec un bail précaire et révocable** : l'agent doit s'acquitter de 50 % de la valeur locative réelle du logement – Délibération de février 2016.

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Hôtel de Ville	42, Boulevard Carnot

- **Véhicule de fonction** : 1 véhicule Renault Scénic attribué à la Directrice Générale des Services.

7) La gestion du temps de travail

Depuis le 01 janvier 2010, l'ensemble des agents travaille sur un volume de 35,5h par semaine, pour un temps de travail annuel à temps complet de 1573 h.

Les agents du Pôle Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse et Sport ainsi que du service Action Culturelle sont annualisés.

Depuis le 01 janvier 2017, un logiciel de gestion automatisée du temps de travail a été mis en place, avec un principe de plage fixe/plage variable.

La collectivité a engagé la mise en application de la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, modifiant l'article 7-1 de la loi 84-53 portant statut de la fonction publique territoriale, pour se conformer au temps travail annuel légal obligatoire de 1607h.

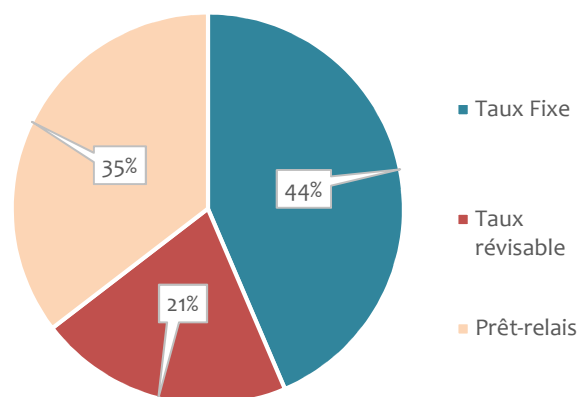
F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de notre commune est maîtrisé et notre capacité de désendettement préservée

La gestion financière parvient à concilier une politique d'investissement forte et ambitieuse avec un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement préservée.

Les efforts consentis par tous les acteurs et services municipaux sur les dépenses de fonctionnement ces dernières années ont porté leurs fruits jusqu'à présent. La stratégie financière menée, préserver notre autofinancement pour financer nos investissements, a fonctionné, les objectifs ont été atteints. Il reste que l'autofinancement sera forcément réduit avec l'effet ciseaux (baisse des recettes, maintien ou augmentation des dépenses).

1) Photographie de la dette

- **9 emprunts** en cours au 01/01/2021
- Tous classifiés en **1A (charte Gissler)**
- **6 emprunts à taux fixe**
- **2 emprunts à taux révisable** indexés sur le livret A
- **1 prêt relais de 24 mois**
- **une extinction de la dette au 01/01/2031**, soit 11 ans
- **une capacité de désendettement de 4,34 ans** au 31/12/2020, ramenée à **2,8 ans** sans prêt-relais (celui-ci ayant vocation à être remboursé en janvier 2021).
- un **taux moyen au 31/12/2020 de 1,51%** (contre 2,10% au 31/12/2019 pour l'ensemble des collectivités, Baromètre Finance Active 2020)



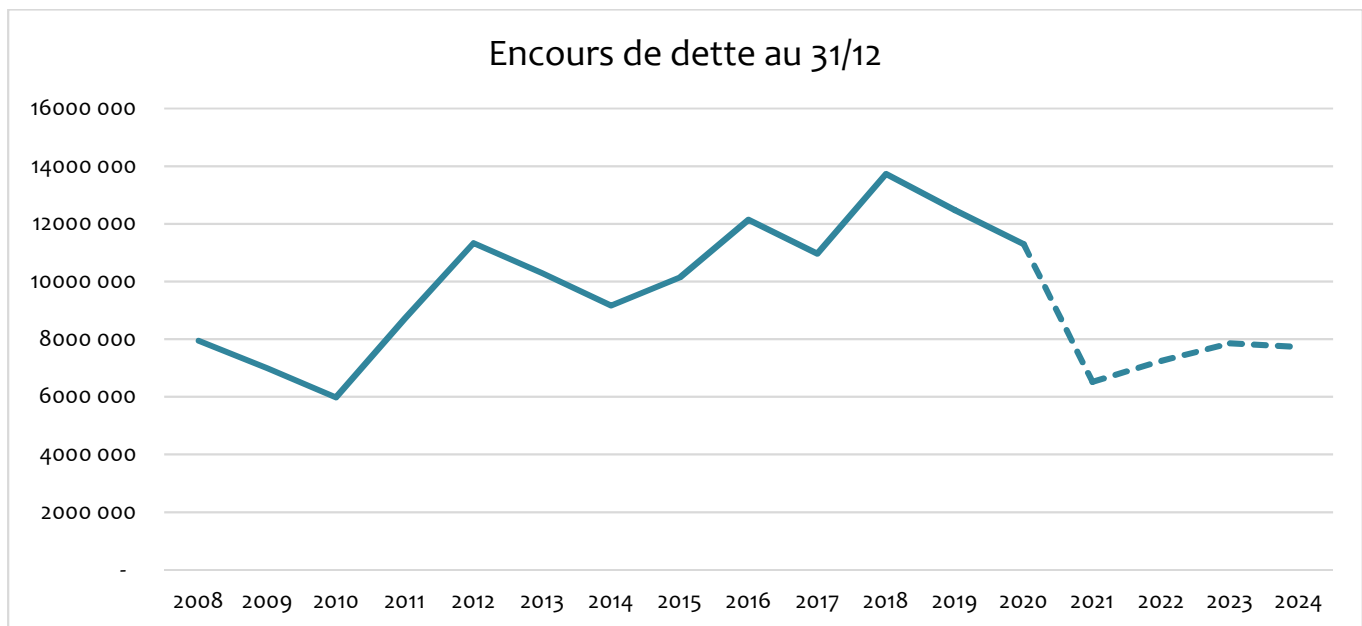
2) L'encours de la dette

A Mouvaux, l'encours de la dette au 31/12/2020 était de 835€ par habitant.

Le capital de la dette de la commune était au 31/12/2020 de 11 295 475,64€ (soit 7 295 475,64€ sans le prêt-relais).

Il y a eu un recours à un emprunt de court terme en 2018 (prêt-relais) dans l'attente de la recette liée à la cession de la Carrière des Prés. Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2019 et 2020.

La réduction de l'autofinancement induite par la constitution d'une provision pour risque au titre du contentieux de l'Etoile conduit la Ville à inscrire un emprunt d'équilibre de 500 000€ au BP 2021.



La prospective 2021-2025 ayant été établie sur une hypothèse hors reports et hors reprise de résultat (en pointillé ci-dessus), l'inscription d'emprunts nouveaux est nécessaire à l'équilibre des exercices prévisionnels. Bien entendu, chaque exercice clôturé dégagera un excédent de fonctionnement qui pourra être repris au budget suivant et réduira en conséquence le recours à l'emprunt.

3) La capacité de désendettement :

- était au 01/01/1998 de 11 ans
- était au 31/12/2008 de 5,8 ans
- était au 31/12/2010 de 2,8 ans
- était au 31/12/2012 de 4,2 ans
- était au 31/12/2014 de 4,7 ans
- était au 31/12/2016 de 4,7 ans
- était au 31/12/2018 de 6,4 ans
- est au 31/12/2020 de 4,3 ans

G/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement

1) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2021-2025

	2020 avant COVID	2020 après COVID (BP voté)	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	3 152 000 €	2 987 482 €	3 196 492 €	3 200 000 €	3 238 400 €	3 277 261 €	3 316 588 €
Charges de personnel	7 900 000 €	7 742 580 €	7 800 000 €	7 900 000 €	8 002 700 €	8 106 735 €	8 212 123 €
Autres charges de gestion courante	1 278 000 €	1 287 000 €	1 280 839 €	1 270 000 €	1 270 000 €	1 270 000 €	1 270 000 €
Charges financières	235 000 €	235 000 €	180 000 €	130 000 €	126 000 €	130 000 €	115 000 €
Charges exceptionnelles <i>(retraitées des opérations de constitution et reprise de provisions pour risque et charges de fonctionnement courant)</i>	40 000 €	41 520 €	30 800 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL des dépenses entrant dans le champ de la LPFP 2018-2022	12 605 000 €	12 293 582 €	12 488 131 €	12 515 000 €	12 652 100 €	2 798 996 €	12 928 711 €
Variation annuelle	<i>Variation 2020 avant COVID</i>		-0,93%	0,22%	1,10%	1,16%	1,01%
	<i>Variation 2020 après COVID</i>		1,58%				

Les prévisions d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (retraitées des opérations de constitution et reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) respectent le cadre posé par la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 (évolution annuelle inférieure à 1,20%).

A noter néanmoins que BP 2020 à BP 2021, l'évolution de ces dépenses sera de +1,58%, le BP 2020 ayant été voté dans le cadre exceptionnel de la crise sanitaire et de la fermeture des structures municipales. Si l'on considère le BP 2020 tel qu'il aurait dû être voté avant la crise, ces dépenses affichent même une baisse. Celle-ci s'explique par l'ajustement de la masse salariale au réalisé 2020 (7,6M€), réévaluée au vu des éléments de contexte connus à ce jour (maintien des centres de loisirs et accueils périscolaires). Néanmoins, considérant entre autres l'annulation des centres de loisirs de décembre 2020, pour lesquels les animateurs sont payés en janvier 2021, la masse salariale a pu être ajustée par rapport aux éléments anticipés au budget 2020 avant COVID.

2) Evolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette)

	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts nouveaux	500 000,00 €	1 580 000,00 €	1 560 000,00 €	920 000,00 €	1 500 000,00 €
Amortissement annuel	5 280 000,00 €	850 000,00 €	950 000,00 €	1 050 000,00 €	1 120 000,00 €
Besoin de financement annuel	- 4 780 000,00 €	730 000,00 €	610 000,00 €	- 130 000,00 €	380 000,00 €

Il y a désendettement, quand la ville rembourse davantage de dette qu'elle n'en souscrit. Le besoin de financement est donc négatif.

Mouvoux se désendettera donc de près de 5 millions d'euros en 2021. Comme expliqué plus haut, la prospective fait apparaître un besoin d'emprunt d'équilibre, qui reste très mesuré au vu des capacités de désendettement de la Ville, qui restent toujours en deçà du seuil d'alerte de 8 années.

III. PRESENTATION VISUELLE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2025

Les graphiques repris dans cette présentation ont pour but de faire apparaître les grandes tendances des principaux postes.

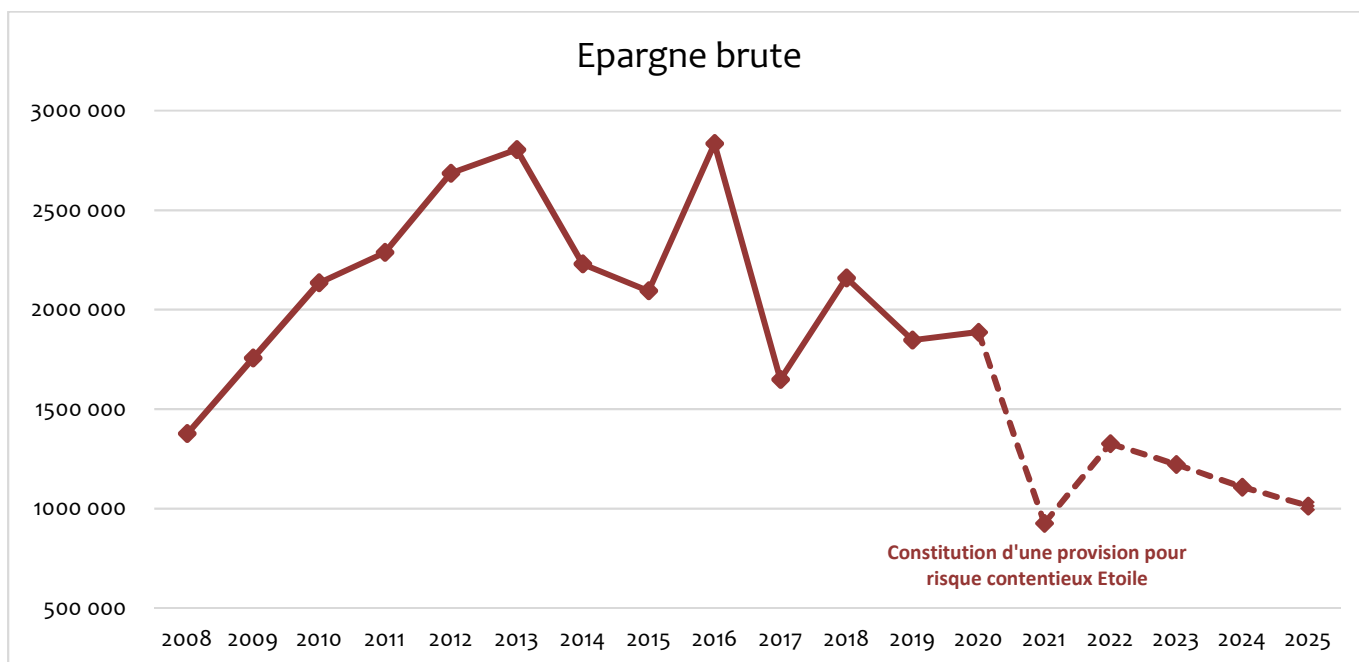
Si ce mode de présentation ne permet pas d'établir une analyse littéraire comme dans la première partie de ce document et ne présente pas le degré de précision de la présentation chiffrée reprise dans la dernière partie, elle a toutefois le mérite de visualiser les grandes évolutions tant passées que futures.

A ce propos, les données retenues sont issues d'une part des comptes administratifs des années 2008 à 2019, d'autre part du compte administratif provisoire 2020 établi au 28/01/2020 et enfin des prévisions possibles pour les années 2021 à 2025.

En d'autres termes, si les données retenues pour les années 2008 à 2019 sont définitives, les informations concernant l'année 2020 sont susceptibles de modification et celles des années 2021 à 2025 sont des prospectives arrêtées à ce jour compte tenu des contingences dont nous avons connaissance.

A/ L'épargne brute continuera de diminuer compte tenu de la stagnation des recettes, notamment liées aux réformes de la fiscalité locale et à la baisse des dotations

Epargne brute = excédent brut de fonctionnement : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement



Mouvaux ne dispose que de très peu de recettes fiscales liées aux entreprises.

D'une part, Mouvaux est une des villes de la métropole percevant le moins de recettes d'attribution de compensation de la Métropole Européenne de Lille (compensation de l'ex taxe professionnelle unique). 530.000 € pour Mouvaux quand les voisins perçoivent : Marquette-lez-Lille : 3M€, Haubourdin : 3,9M€, Linselles : 2M€, Neuville-en-Ferrain : 3,7M€, Comines : 3M€, Roncq : 3,4M€, Saint-André : 3,2M€, Bondues : 2M€, Lys-lez-Lannoy : 2,4M€...

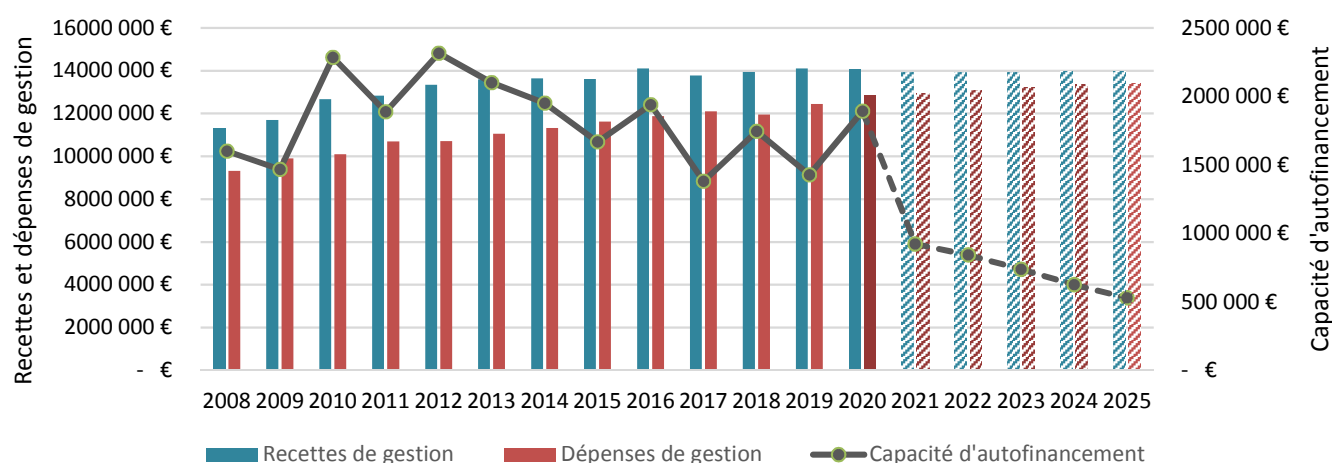
D'autre part, concernant la fiscalité locale des ménages, les valeurs locatives sont très faibles et génèrent par conséquent un produit médiocre. Par ailleurs, la suppression totale de la Taxe d'Habitation sur le résidences Principales à l'horizon 2023 entraine une modification du panier fiscal des communes. Elles perçoivent en effet à compter de 2021 la part de taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'à présent perçue par le Département.

La chute de l'épargne brute en 2021 s'explique par la constitution d'une provision pour risque et charge de fonctionnement de 500 000€ au titre du contentieux relatif à l'Etoile-Scène de Mouvaux. Cette provision prend la forme d'une dépense de fonctionnement, qui réduit d'autant l'épargne brute, conduisant ainsi la Ville à inscrire un emprunt d'équilibre pour financer ses investissements.

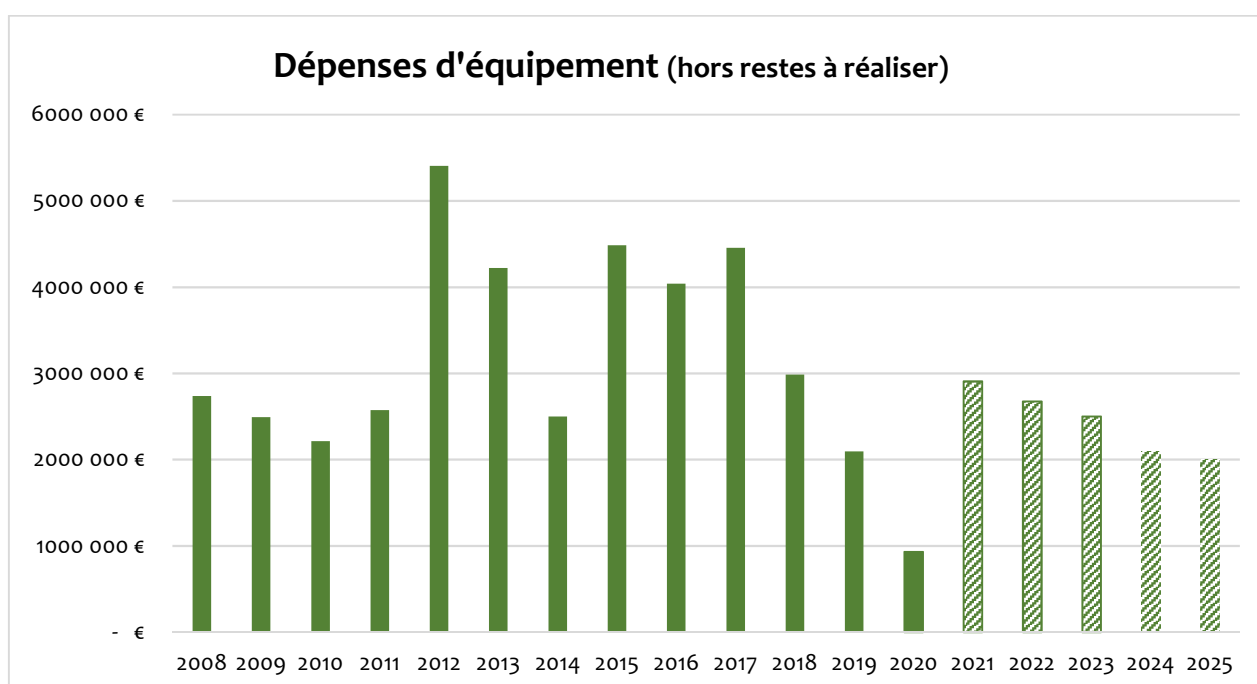
B/ Évolution des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement : tous les efforts sont faits pour contenir les dépenses, mais la dynamique des recettes de fonctionnement reste néanmoins inférieure

Capacité d'autofinancement = c'est l'excédent brut d'autofinancement (recettes de gestion moins dépenses de gestion → mouvements d'ordre et réels, hors exceptionnels) moins les intérêts de la dette.

Equilibre de la section de fonctionnement



C/ Évolution des réalisations de dépenses d'équipement



Soit un total cumulé de dépenses d'équipement :

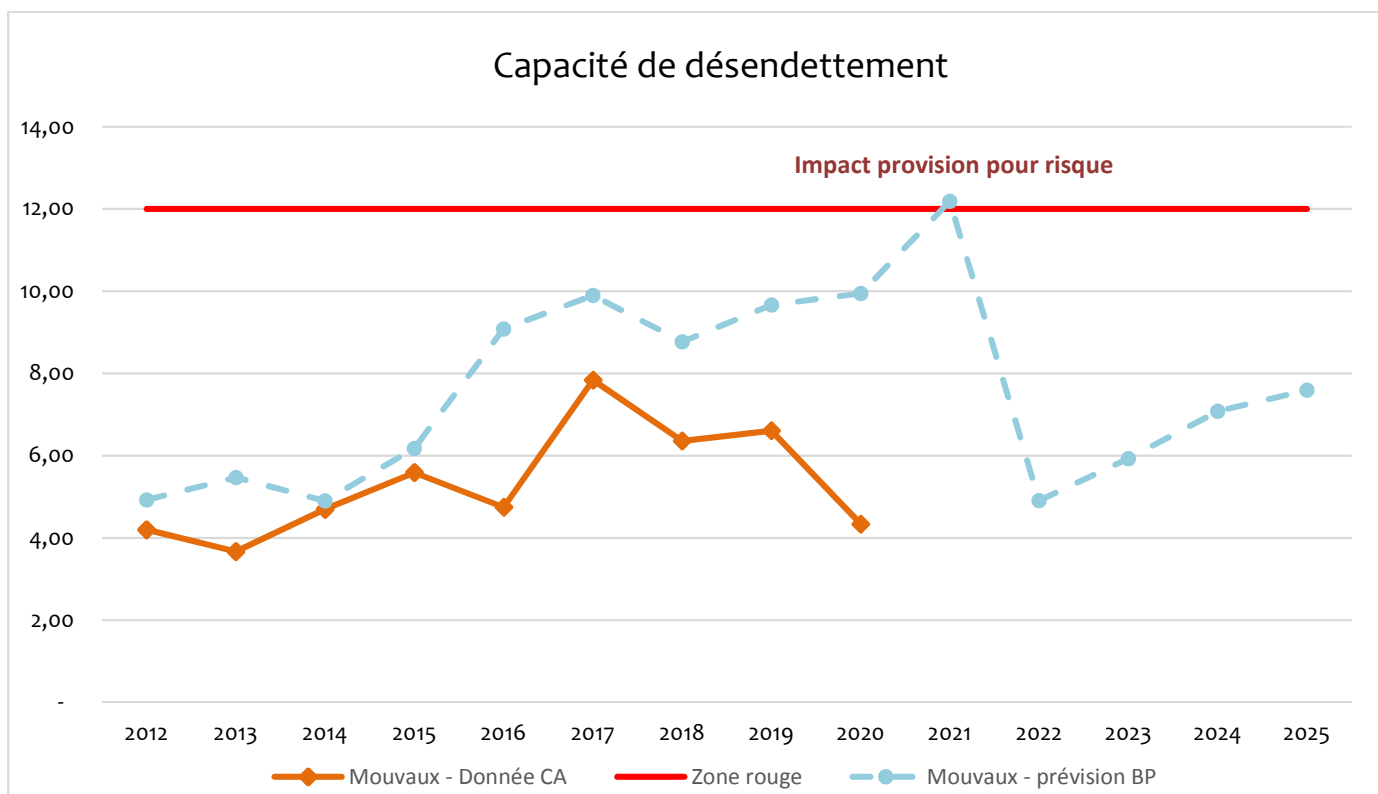
- de 2008 à 2019 de 40 197 690 €
- un réalisé 2020 prévisionnel de 930 774 €
- un total cumulé prévisionnel de dépenses d'équipement de 2021 à 2025 de 12 182 236€

Il convient de rappeler **l'engagement de l'équipe municipale dans la recherche de subventions** afin de ne pas emprunter excessivement et ne pas faire peser demain les charges financières des investissements d'aujourd'hui. Les subventions perçues permettront de réduire le recours à l'emprunt.

Dans cette optique, de façon tout à fait raisonnable, l'équipe municipale n'hésite pas à revoir des projets pour lesquels il n'y aurait aucun partenaire financier.

D/ Evolution de l'endettement : une situation préservée par les efforts consentis par tous en section de fonctionnement

Capacité de désendettement : l'encours de dette divisé par l'épargne brute.



Il convient de noter que la capacité de désendettement de l'année 2021, étant calculée au 1^{er} janvier, tient compte du prêt-relais de 4 millions d'euros, mais a été remboursé le 15 janvier 2021, ramenant ainsi la capacité de désendettement de la Ville à moins de 8 ans, mais aussi de l'impact négatif de la provision pour risque de 500 000€ sur l'épargne brute. Sans ces deux éléments, la capacité de désendettement serait de 5 années.

IV. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2025

A/ Analyse rétrospective 2008-2020

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les principaux agrégats financiers. Le détail des écritures peut être consulté dans les comptes administratifs.

Les éléments relatifs à l'exercice 2020 sont encore à ce stade prévisionnels et sont susceptibles de modification.

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION CA 2020
Analyse des comptes M14 en Euros													
RECETTES DE GESTION	11 288 486	11 699 947	12 660 966	12 827 691	13 342 222	13 593 062	13 642 449	13 602 930	14 106 283	13 773 371	13 938 489	14 103 419	14 084 038
	4,24%	3,64%	8,21%	1,32%	4,01%	1,88%	0,36%	-0,29%	3,70%	-2,36%	1,20%	1,18%	-0,14%
Hors Mouvements d'ordre	11 288 486	11 699 947	12 660 966	12 814 232	13 341 387	13 592 227	13 642 449	13 599 976	14 105 448	13 773 371	13 934 191	14 102 584	14 082 338
	4,43%	3,64%	8,21%	1,21%	4,11%	1,88%	0,37%	-0,31%	3,72%	-2,35%	1,17%	1,21%	-0,14%
DEPENSES DE GESTION	9 312 986	9 901 758	10 097 507	10 696 728	10 710 339	11 049 002	11 318 720	11 616 628	11 868 861	12 103 392	11 941 529	12 445 841	12 001 903
	7,46%	6,32%	1,98%	5,93%	0,13%	3,16%	2,44%	2,63%	2,17%	1,98%	-1,34%	4,22%	-3,57%
Hors Mouvements d'ordre	9 055 821	9 625 456	9 793 275	10 352 599	10 332 176	10 582 839	11 056 934	11 312 019	11 282 481	11 846 750	11 628 931	12 107 901	11 436 791
	7,31%	6,29%	1,74%	5,71%	-0,20%	2,43%	4,48%	2,31%	-0,26%	5,00%	-1,84%	4,12%	-5,54%
Excédent brut de fonctionnement	1 975 500	1 798 189	2 563 458	2 130 963	2 631 883	2 544 060	2 323 729	1 986 302	2 237 422	1 669 980	1 996 960	1 657 578	2 082 135
	-8,66%	-8,98%	42,56%	-16,87%	23,51%	-3,34%	-8,66%	-14,52%	12,64%				
Produits financiers (76)	14 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	6,57%												
Charges financières (66)	389 735	330 410	277 457	242 475	316 776	444 253	373 658	317 876	298 024	288 571	252 587	231 064	188 938
	5,65%	-15,22%	-16,03%	-12,61%	30,64%	40,24%	-15,89%	-14,93%	-6,25%	-3,17%	-12,47%	-8,52%	-18,23%
Capacité d'autofinancement	1 599 783	1 467 779	2 286 001	1 888 489	2 315 108	2 099 807	1 950 071	1 668 427	1 939 398	1 381 409	1 744 373	1 426 514	1 893 196
	-11,47%	-8,25%	55,75%	-17,39%	22,59%	-9,30%	-7,13%	-14,44%	16,24%	-28,77%	26,27%	-18,22%	32,71%
Produits exceptionnels (77+78+79)	49 027	47 705	28 611	85 659	5 323	247 625	26 301	131 653	320 313	19 902	549 117	207 653	171 628
Charges exceptionnelles (67+68)	515 000	35 593	484 376	17 729	11 859	7 806	9 074	7 294	10 534	8 186	442 587	83 364	22 931
Financement propre des investissements	1 133 810	1 479 891	1 830 236	1 956 419	2 308 572	2 339 626	1 967 299	1 792 785	2 249 177	1 393 124	1 850 903	1 550 804	2 041 894
<i>Excédent antérieur reporté 002</i>	1 546 941	407 315	697 349	520 735	2 218 424	1 873 795	1 031 162	1 708 080	2 022 686	3 300 009	361 411	2 212 224	2 474 225
Fin. propre des inve. avec excédent de fct (chap. 0)	2 680 750	1 887 206	2 527 585	2 477 154	4 526 995	4 213 421	2 998 460	3 500 865	4 271 863	4 693 134	2 212 314	3 763 028	4 516 119
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 443 698	2 958 368	1 549 947	2 337 382	3 699 176	4 576 590	3 969 759	2 797 622	2 355 338	2 535 158	2 295 584	3 332 915	2 062 256
	-46,00%	21,06%	-47,61%	50,80%	58,26%	23,72%	-13,26%	-29,53%	-15,81%	8%	-9%	45%	-38%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	507 965	1 823 982	794 215	581 193	907 588	841 824	1 267 672	761 854	1 123 063	784 041	730 599	895 209	450 097
	122,55%	259,08%	-56,46%	-26,82%	56,16%	-7,25%	50,59%	-39,90%	47,41%	-30,19%	-6,82%	22,53%	-49,72%
Autofinancement global	5 124 448	4 845 575	4 077 532	4 814 535	8 226 172	8 790 011	6 968 219	6 298 487	6 627 201	7 228 291	4 507 898	7 095 944	6 578 375
	-29,65%	-5,44%	-15,85%	18,07%	70,86%	6,85%	-20,73%	-9,61%	5,22%	9,07%	-37,64%		
Emprunts mobilisés 16R	0	0	0	3 750 000	3 500 000	0	0	2 000 000	3 000 000	0	4 000 000	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 802 410	3 455 271	3 548 431	6 346 112	9 852 376	7 758 849	5 265 810	6 275 737	6 327 190	6 867 048	5 743 981	4 621 718	2 944 371
	-20,46%	-28,05%	2,70%	78,84%	55,25%	-21,25%	-32,13%	19,18%	0,82%	8,53%	-16,35%		
Capital de la dette (dette existante) 16D	1 090 924	963 609	1 005 936	1 014 555	890 194	1 036 286	1 126 275	1 017 965	1 002 821	1 175 302	1 241 124	1 253 878	1 181 831
	26,29%	-11,67%	4,39%	0,86%	-12,26%	16,41%	8,68%	-9,62%	-1,49%	17,20%	5,60%	1,03%	-5,75%
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 736 852	2 491 662	2 213 489	2 572 044	5 405 509	4 222 307	2 498 393	4 483 115	4 040 946	4 453 265	2 984 621	2 095 487	930 774
	-46,52%	-8,96%	-11,16%	16,20%	110,16%	-21,89%	-40,83%	79,44%	-9,86%	10,20%	-32,98%	-29,79%	-55,58%
Résultat de clôture hors RAR	322 038,49	1 390 303	529 101	2 218 424	1 873 795	1 031 162	1 702 410	2 022 750	3 300 011	361 243	2 763 917	2 474 225	3 634 005
Encours de dette	7 950 154	6 986 462	5 980 526	8 715 971	11 325 777	10 289 491	9 163 216	10 145 251	12 142 430	10 967 128	13 731 184	12 477 307	11 295 476
	-12%	-12%	-14%	46%	30%	-9%	-11%	11%	20%	-10%	25%	-9,13%	-9,47%
Capacité de désendettement (en années)	5,8	4,0	2,8	3,8	4,2	3,7	4,11	4,84	4,28	6,65	6,36	6,61	4,34
Encours de dette par habitant	584	513	439	640	832	748	666	738	883	797	998	922	835
Evolution	-12%	-12%	-14%	46%	30%	-10%	-11%	11%	20%	-10%	25%	-8%	-9%

B/ Analyse prospective 2021-2025

La présente prospective est construite sur les hypothèses suivantes, à partir de 2022 :

- Hors reprise des résultats et hors restes à réaliser
- En dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général (chapitre 011) : + 1,20% par an
 - Charges de personnel (chapitre 012) : +1,3% par an
 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : stable
 - Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et atténuations de produits (chapitre 014) : stable
- En recettes de fonctionnement :
 - Subventions et participations (chapitre 74) : stable
 - ⇒ Sauf DGF : -3% (correspondant à la variation 2019/2020)
 - Fiscalité (TH et TF) : + 0,05% par an (la revalorisation annuelle des valeurs locatives étant assise sur l'inflation, la prudence est de mise en ce contexte de crise sanitaire et économique)
 - Produits des services, domaines et vente (chapitre 70) : +1% par an.
 - Atténuations de charge (chapitre 013) : stable
- En investissement :
 - En 2021 : remboursement de prêt-relais de 4M€, et inscription de la recette de cession du terrain (4M€)
 - Dans cette prospective, le résultat de l'exercice antérieur n'étant pas repris, le budget est équilibré par l'emprunt. Dans les faits, chaque exercice produira un excédent de clôture, qui repris en fonctionnement l'année suivante, améliorera l'autofinancement global et permettra de réduire le recours à l'emprunt. Cette prospective a été construite avec l'objectif de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

NB : la capacité de désendettement indiquée dans cette prospective est celle calculée au 1^{er} janvier, soit le ratio minimal de l'exercice. En effet, l'épargne brute apparaît au 1^{er} janvier comme le montant minimal atteint dans l'exercice, tandis que l'encours de dette au 1^{er} janvier constitue lui un maximal (hors emprunts nouveaux) puisqu'il n'intègre pas les remboursements à intervenir en cours d'exercice.

- Particularités de l'exercice 2021 :
 - Suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Douai de décembre 2020, relatif au contentieux toiture du groupe scolaire Lucie Aubrac, la Ville doit rembourser l'indemnité qu'elle avait perçue en 2018 de la Mutuelle des Architectes suite au jugement de première instance. Cette somme avait fait l'objet d'une provision pour risque et charges de fonctionnement courant en 2018.
Il sera donc procédé à la reprise sur provision en 2021, permettant de financer le reversement de l'indemnité.
Une recette de 392 561,97€ sera inscrite au chapitre 78 (Reprise sur amortissements et provisions), ainsi qu'une dépense du même montant au chapitre 67 (Dépenses Exceptionnelles). L'opération est donc neutre budgétairement, mais elle gonfle la section de fonctionnement.

Un recours en Conseil d'Etat sera porté, mais celui-ci n'étant pas suspensif, la Ville doit appliquer l'arrêt de la CAA de Douai.

- Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant au titre du contentieux Etoile. Considérant le litige en cours, il est prévu de constituer au BP 2021 une provision. Elle est à ce stade estimée à 500 000€, mais sera affinée d'ici le vote du budget primitif.

Cette provision constitue une charge de fonctionnement sur l'exercice 2021, réduisant de fait l'autofinancement, ce qui conduit à l'inscription d'un emprunt d'équilibre du même montant afin de financer les investissements de l'exercice.

	2021	2022	2023	2024	2025
Analyse des comptes M14 en Euros					
RECETTES DE GESTION	13 934 500	13 891 615	13 924 258	13 957 911	13 992 558
	2,96%	-0,31%	0,23%	0,24%	0,25%
Hors Mouvements d'ordre	13 914 500	13 871 615	13 904 258	13 937 911	13 972 558
	2,97%	-0,31%	0,24%	0,24%	0,25%
DEPENSES DE GESTION	12 832 331	12 920 000	13 061 100	13 203 996	13 348 711
	2,35%	0,68%	1,09%	1,09%	1,10%
Hors Mouvements d'ordre	12 332 331	12 420 000	12 561 100	12 703 996	12 848 711
	2,44%	0,71%	1,14%	1,14%	1,14%
Excédent brut de fonctionnement	1 102 169	971 615	863 158	753 915	643 847
	10,70%	-11,85%	-11,16%	-12,66%	-14,60%
Produits financiers (76)	0	0	0	0	0
Charges financières (66)	180 000	130 000	126 000	130 000	115 000
	-23,40%	-27,78%	-3,08%	3,17%	-11,54%
Capacité d'autofinancement	922 169	841 615	737 158	623 915	528 847
	21,24%	-8,74%	-12,41%	-15,36%	-15,24%
Produits exceptionnels (77+78+79)	447 562	20 000	20 000	20 000	20 000
Charges exceptionnelles (67+68)	923 362	15 000	15 000	15 000	15 000
Financement propre des investissements	446 369	846 615	742 158	628 915	533 847
<i>Excédent antérieur reporté 002</i>	<i>2 346 037</i>				
Fin. propre des inve. avec excédent de fct	2 792 406	846 615	742 158	628 915	533 847
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 779 279	1 223 760	1 270 000	1 730 000	1 210 000
	87,88%	-84,27%	3,78%	36,22%	-30,06%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	344 830	130 000	470 000	930 000	410 000
	-61,02%	-62,30%	261,54%	97,87%	-55,91%
Autofinancement global	10 571 685	2 070 375	2 012 158	2 358 915	1 743 847
	43,08%	-80,42%	-2,81%	17,23%	-26,07%
Emprunts mobilisés 16R	500 000	1 580 000	1 560 000	920 000	1 500 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 071 685	3 645 000	3 570 000	3 270 000	3 240 000
	138,58%	-67,08%	-2,06%	-8,40%	-0,92%
Capital de la dette (dette existante) 16D	5 280 000	850 000	950 000	1 050 000	1 120 000
	2,07%	-83,90%	11,76%	10,53%	6,67%
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 907 236	2 675 000	2 500 000	2 100 000	2 000 000
	-15,89%	-7,99%	-6,54%	-16,00%	-4,76%
Résultat de clôture hors RAR et hors reprise de résultat	0	5 375	2 158	8 915	3 847
Encours de dette au 1er janvier	11 295 476	6 515 476	7 245 476	7 855 476	7 725 476
	-9,47%	-42,32%	11,20%	8,70%	-1,27%
Capacité de désendettement (en années)	12,19	4,91	5,93	7,08	7,62
Encours de dette par habitant	835	482	536	581	571
Evolution	-11%	-42%	11%	8%	-2%